



# REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION PERISCOL

# Périscol





## **ARTICLE 1 / Condition générale d'accueil**

---

L'Association Périscol accueille les enfants scolarisés de la maternelle au collège de 2 à 16 ans habitant les communes du RPI et tous les enfants hors RPI tant qu'il y a des places disponibles.

Le matin les parents doivent obligatoirement confier leur enfant à l'animateur et le soir le récupérer auprès de ce dernier sans oublier de signer le registre de présences.

Dans le cas où aucun adulte ne se présente pour récupérer l'enfant à la fermeture du service, le responsable est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires en prévenant les autorités compétentes.

- ☞ Le CENTRE DE LOISIRS > ANNEXE 1 (page 5 - 7)
- ☞ L'ALAE > ANNEXE 2 (page 8 - 9)
- ☞ Le TAP > ANNEXE 3 (page 9)

## **ARTICLE 2 / Dossier d'inscription**

---

Pour qu'un enfant puisse profiter des services proposés par l'Association Périscol, son responsable légal doit :

- ☞ Être adhérent à l'Association Périscol
- ☞ Remplir et signer le dossier d'inscription
- ☞ Fournir tous les documents demandés :
  - ☞ Photocopie carnet de santé (vaccinations)
  - ☞ Attestation d'Assurance
  - ☞ Quotient Familial
  - ☞ Autorisation nécessaire en cas de soins
  - ☞ Coupon : règlement intérieur signé

**Avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association, vous engage à le respecter.**

## **ARTICLE 3/ Adhésion**

---

L'adhésion annuelle est obligatoire et doit être réglée en début d'année scolaire. Elle est de 25.00 € par famille.



## **ARTICLE 4 / Hygiène & santé**

---

Il ne sera donné aucun médicament à un enfant sans certificat médical. L'association PERISCOL ne pourra pas accepter d'enfant malade, fiévreux. Il est obligatoire que L'Association PERISCOL soit en possession de l'autorisation, signée des parents, pour amener l'enfant aux urgences en cas de nécessité.

Si l'équipe d'animation constatait la présence de poux ou autres parasites, il sera demandé aux parents de traiter l'enfant dès son retour à la maison.

Concernant les plus petits, l'inscription ne sera possible que si l'enfant est propre.

En cas de régime ou d'allergie alimentaire, un protocole précisant les modalités d'accueil de votre enfant doit être signé. Pour le remplir, se renseigner auprès du secrétariat ou du directeur de l'Association. Il permettra éventuellement à l'enfant de consommer un repas préparé par vos soins.

Les traitements pourront être administrés exceptionnellement, sur présentation d'une ordonnance datée et signée et d'une autorisation écrite datée et signée. Les médicaments ne doivent pas être laissés à l'enfant, mais remis au responsable en personne.

## **ARTICLE 5 / Tenue vestimentaire et vol**

---

L'Association est un endroit où votre enfant va bouger, s'amuser, pratiquer des activités de tout ordre ; il est donc important de l'habiller de façon à ce qu'il se sente à l'aise.

Certaines activités sont salissantes, il faut donc éviter de mettre à votre enfant des vêtements auxquels vous tenez.

Les enfants doivent avoir, également, une tenue vestimentaire adaptée aux conditions climatiques (casquette, K-way, ...) et aux activités prévues.

Des vêtements peuvent être oubliés dans le centre. Pour que nous puissions retrouver leur propriétaire, nous vous conseillons d'y inscrire le nom de votre enfant.

L'enfant ne doit avoir avec lui aucun jeu, bijou ou objet de valeur. L'Association dégage toute sa responsabilité en cas de perte ou de vol.

## **ARTICLE 6 / Interdictions**

---

Il est interdit de fumer dans l'enceinte des locaux de l'Association Périscol.

Toute atteinte majeure à la vie collective peut être sanctionnée d'un renvoi temporaire d'un à plusieurs jours ou d'un renvoi définitif. Toute sanction est prise et appréciée par les responsables de l'Association.



## **ARTICLE 7 / Tarifs & Règlement**

---

Les tarifs journaliers sont transmis aux familles à l'inscription des enfants (les grilles tarifaires sont présentes dans les ANNEXES pages 5 à 8). Le paiement s'effectuera à la fin de chaque mois avec une facture pour l'ALAE et le Centre de loisirs (vacances et mercredis).

Nous acceptons les chèques-vacances et les aides de la CAF : ces dernières sont attribuées selon le quotient familial, à partir du 1<sup>er</sup> jour d'accueil de l'enfant (hors stages), et directement déductibles. Pour en bénéficier, veuillez nous faire parvenir la photocopie de votre Carte Vacances et Loisirs de l'année en cours.

Facilités de paiement : vous pouvez faire plusieurs chèques, encaissables en plusieurs fois.

## **ARTICLE 8 / Annulation d'Admission**

---

Dans le cas où les parents ne respectent pas le règlement intérieur, l'Association PÉRISCOL se réserve le droit de réexaminer l'inscription de l'enfant.

Applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

**La Présidente de l'Association PÉRISCOL**



# ANNEXE 1 / LE CENTRE DE LOISIRS

## LES MERCREDIS

### ☞ Les Inscriptions

Les inscriptions pour les mercredis au Centre de Loisirs se font par trimestre. Un formulaire vous sera communiqué par mail et est à retourner au bureau de PÉRISCOL (par mail/boîte postale). Dès réception, les enfants sont inscrits.

### ☞ Annulation

Les annulations pour les mercredis doivent être faites 48h à l'avance (soit avant le lundi 17h00), sinon aucun changement de tarif ne sera appliqué.

Pour les absences le jour même, un certificat médical devra être présenté dans les 3 jours (mail/courrier) et ainsi, seul le repas vous sera facturé.

### ☞ Fonctionnement

#### ACCUEIL DES PARENTS ET ENFANTS

MATIN.....	7H30 – 9H30
PAUSE-MERIDIENNE.....	13H00 – 14H00
SOIR.....	16H30 – 18H30

#### TEMPS D'ACTIVITES

MATIN.....	10H00 – 11H30
TEMPS DE SIESTE (MATER).....	13H00 – 15H30
APRES-MIDI.....	14H00 – 15H30

TEMPS DE GOUTER.....	16H00 – 16H30
----------------------	---------------



## LES VACANCES

### ☞ Les Inscriptions

Les inscriptions sont définitivement prises en compte dès réception du coupon et du règlement correspondant par Julie LEBLOND, responsable administrative de l'Association Périscol.

Les inscriptions peuvent être envoyées par mail [periscol@orange.fr](mailto:periscol@orange.fr), par boîte postale (Association Périscol – ancien presbytère – 31530 LE CASTERA) ou déposées au Centre de Loisirs.

Passée la date limite d'inscription, qui vous est communiquée, **les inscriptions** se feront dans la limite des places disponibles, et avec l'avis du Directeur de l'A.L.S.H.

En cas de réception d'un nombre trop important d'inscriptions (délais respectés et dossier complet) pour des sorties limitées en place, un tirage au sort est effectué. (Voir procédure)  
Le tirage se fera en présence du Directeur du Centre de Loisirs, d'une animatrice et d'un parent concerné par le tirage.

### ☞ Les Absences

Les absences peuvent être remboursées (à l'exception des repas) sur justificatif médical, présenté dans un délai de 3 jours. Dans tous les autres cas, les journées seront facturées.

### ☞ Fonctionnement

#### ACCUEIL DES PARENTS ET ENFANTS

MATIN.....7H30 – 9H30  
PAUSE-MERIDIENNE.....13H00 – 14H00  
SOIR.....16H30 – 18H30

#### TEMPS D'ACTIVITES

MATIN.....10H00 – 11H30  
TEMPS DE SIESTE (MATER).....13H00 – 15H30  
APRES-MIDI.....14H00 – 15H30  
  
TEMPS DE GOUTER.....16H00 – 16H30



### ☞ Activités

Les activités sont proposées en fonction des tranches d'âge. L'âge s'apprécie jusqu'au 31 décembre de l'année scolaire en cours (ex : Pour l'année scolaire 2020/2021, un enfant né le 31/12/2014 peut participer à une activité proposée aux enfants de 6 ans).

### ☞ Les Sorties

Les jours de sorties, l'enfant doit être inscrit pour la journée au Centre de Loisirs. Les inscriptions pour les sorties sont en général limitées. En cas de réception d'un nombre trop important d'inscriptions (délais respectés et dossier complet) pour des sorties limitées en place, un tirage au sort est effectué. (Voir procédure).

Le tirage se fera en présence du Directeur du Centre de Loisirs, d'une animatrice et d'un parent concerné par le tirage.

Le prix des sorties sont compris dans le Tarif Journée. Sauf cas de sortie exceptionnelle où une participation vous sera demandée.

### ☞ Grille des Tarifs

Quotient Familial	Journée	½ Journée avec Pause Méridienne	½ Journée sans Pause Méridienne
≤ 650	10 €	8 €	6 €
650 à 999	12 €	10 €	8 €
1000 à 1499	14 €	12 €	10 €
1500 à 2000	15 €	13 €	11 €
2000 et plus	16 €	14 €	12 €
Pause Méridienne (12h00-14h00) = 5 €			

## ANNEXE 2 / L'ALAE

### ☞ Les Inscriptions

Les inscriptions pour l'ALAE se font automatiquement avec l'adhésion à l'Association PERISCOL. Dès réception, les enfants sont inscrits.

Il n'y a pas d'inscription préalable pour amener son enfant.

En revanche, un enfant dont les parents arrivent après l'heure du TAP le soir et qui est pris en charge par Périscol, devient automatiquement adhérent à l'Association Périscol. Il vous sera alors demandé de régulariser votre situation. Les parents/responsables devront fournir les documents et renseignements concernant l'enfant ainsi que le chèque d'adhésion.

### ☞ Fonctionnement

<b>MATIN</b> <b>LE CASTERA</b>	<b>Garderie</b>	7H30 – 8H00		
	<b>ALAE</b>	8H00 – 8H55		
<b>MIDI</b>		<b>LE CASTERA</b>		<b>GARAC</b>
		<b>Petits</b>	<b>Grands</b>	
	<b>Repas</b>	12H30-13H00	13H05-13H45	12H00 – 13H00
<b>Activités</b>	13H-14H (sieste)	12H30 – 13H05	13H00 – 13H45	
<b>SOIR</b>	<b>TAP</b>	15H45 – 16H25		
	<b>Portail / Ecole *</b>	16H25 – 16H30		
	<b>Goûter **</b>	16H30 – 17H00		
	<b>Activités</b>	17H00 – 18H30		

\* Sortie des enfants non-inscrits à Périscol sur le temps du soir

\*\* Les enfants scolarisés à Garac et inscrits à Périscol, rentre à Le Castéra en bus

### ☞ Activités

Les activités sont proposées en fonction des tranches d'âge. Un planning des activités sera affiché à l'Ecole de LE CASTERA.

**Grille des Tarifs**

Quotient familial	≤ 680	680 à 999	1000 à 1499	1500 à 1999	2000 et +
Séquence du matin (7h30-9h00)	0,50 €	0,60 €	0,70 €	0,85 €	1,00 €
Séquence pause méridienne	0,30 €	0,35 €	0,40 €	0,50 €	0,55 €
Séquence du soir (16h30-18h30) Goûter compris	0,80 €	0,90 €	1,00 €	1,15 €	1,30 €
<b>Total journée</b>	<b>1,60 €</b>	<b>1,85 €</b>	<b>2,10 €</b>	<b>2,50 €</b>	<b>2,85 €</b>

## ANNEXE 3 / LE TAP

**Les Inscriptions**

Les inscriptions pour le TAP se font automatiquement avec l'adhésion à l'Association PERISCOL. Dès réception, les enfants sont inscrits.

Il n'y a pas d'inscription préalable pour amener son enfant. Par contre, un enfant restant au TAP, devient adhérent à l'Association Périscol, même si cette activité est gratuite, l'enfant est sous la responsabilité de Périscol. Les parents/responsables devront fournir les documents et renseignements concernant l'enfant ainsi que le chèque d'adhésion.

**Horaires & Lieu d'accueil**

Soir.....15h45 – 16h25 – Ecole de LE CASTERA & GARAC

**Activités**

Les activités sont proposées en fonction des tranches d'âge.

A partir du CP le temps du TAP est consacré aux devoirs et aux jeux éducatifs. Pour les -6ans, le TAP consiste en différentes activités ludiques. La réalisation d'un projet à long terme est en cours d'écriture (ex : 2017/2018 « Voyage Littéraire »).

**Tarifs**

Le TAP est une prestation gratuite.